

Prévoir Risques Divers

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière
Exercice clos au 31 décembre 2016

I - Introduction	3
II - Synthèse	4
A. Activités et résultats.....	6
A.1. Activité	6
A.2. Résultat de souscription	10
A.3. Résultat des investissements	13
A.4. Résultat des autres activités	14
A.5. Autres informations	14
B. Système de gouvernance	15
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	18
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	20
B.4. Contrôle interne	27
B.5. Fonction d'audit interne	31
B.6. Fonction actuarielle	32
B.7. Sous-traitance	33
C. Profil de risque	34
C.1. Risque de souscription	35
C.2. Risque de Marché	38
C.3. Risque de Contrepartie	42
C.4. Risque de liquidité	43
C.5. Risque opérationnel	44
C.6. Autres risques	45
C.7. Autres informations	46
D. Valorisation aux fins de solvabilité	47
D.1. Actifs	47
D.2. Provisions techniques	50
D.3. Autres passifs	52
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	54
E. Gestion du capital	55
E.1. Fonds propres	55
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	57
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 60	
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	61
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	62
E.6. Autres informations	63
Annexe 1 - Détail des concentrations sur le risque de souscription	64
Annexe 2 – états quantitatifs (montants en k€)	66

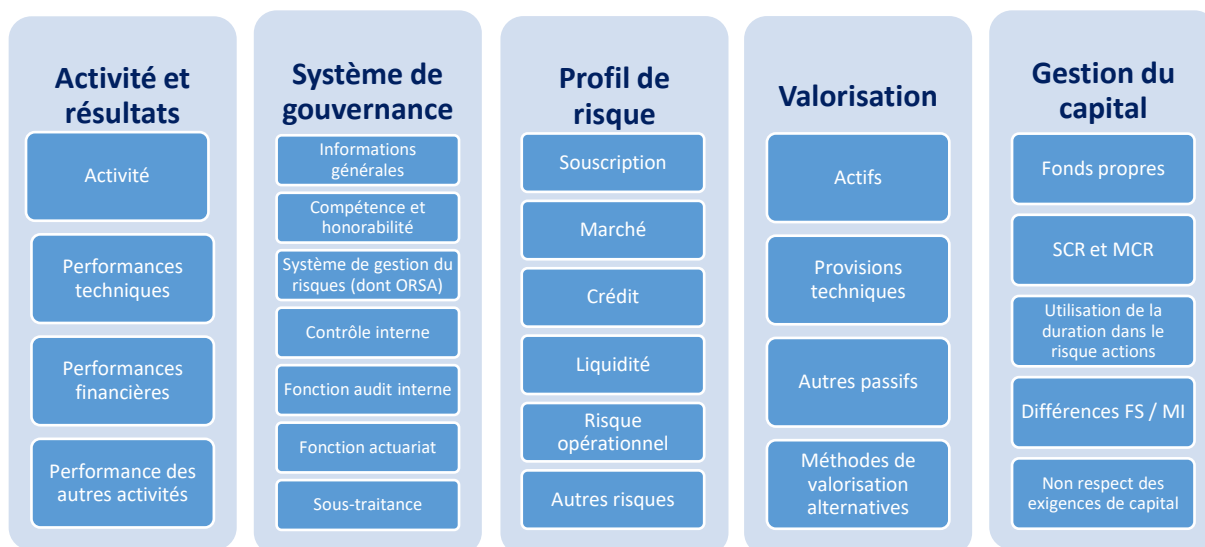
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance,
- le système de gouvernance,
- le profil de risques,
- la valorisation à des fins de solvabilité,
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet à Prévoir-Risques Divers de communiquer les informations relatives aux cadres de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risques, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe XX des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

Prévoir-Risques Divers est une société du Groupe Prévoir exerçant en France une activité d'assurance. Elle intervient en couverture des risques d'assurance de personnes, de deux manières :

- soit au travers de garanties incluses dans un contrat dont les garanties principales sont prises en charge par Prévoir-Vie. Il s'agit de capitaux supplémentaires payables en cas de décès Accidentel ou d'Invalidité, de rentes en cas d'Incapacité ou d'Invalidité, d'indemnités journalières en cas d'Hospitalisation et de garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité.
- soit au travers de contrats qui lui sont propres. Il s'agit alors d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'Incapacité, d'Invalidité, d'Hospitalisation ou de Dépendance, de capitaux en cas de Dépendance ou de décès Accidentel et de garanties de Frais de soins.

Le solde de souscription est également en croissance de + 4,0% dont :

- +18,9% pour l'activité Partenaires en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires (+20,1%)
- +3,6% pour le Cœur de Métier (réseau de salariés en France) alors que le chiffre d'affaires ne progresse que de +1,2%. Cette situation est due principalement à la reprise de provisions pour risque croissant sur des garanties incapacité.

Au 31 décembre 2016, en valeur nette comptable, les placements de Prévoir-Risques Divers sont répartis à hauteur de 48,9% en obligations, 34,9% en actions, 11,9% en immobilier et 4,4% en monétaire. Dans cet environnement de taux très bas, la part obligataire continue de baisser au profit des actions et de l'immobilier.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) de Prévoir-Risques Divers est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général.

Depuis Janvier 2016, Prévoir-Risques Divers a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires ainsi que les responsables des quatre fonctions clé. Les membres du Conseil d'Administration, les Dirigeants effectifs ainsi que les responsables des quatre fonctions clés répondent aux exigences en matière de compétences et d'honorabilité.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, un système de gestion des risques a été mis en place, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé Prévoir-Risques-Divers afin de pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques. Ainsi, la politique de gestion des risques porte, au moins, sur les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement
- la gestion actif - passif
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires
- la gestion du risque de liquidité et de concentration
- la gestion des risques opérationnels
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque »

Prévoir-Risques Divers procède à l'évaluation de son besoin global en solvabilité, à la vérification du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques, et la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses au travers un processus ORSA qui est intégralement conduit au moins une fois par an.

En ce qui concerne le contrôle interne et la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle, la gouvernance, les objectifs et les processus déployés dans l'entité sont formalisés dans des politiques écrites qui sont revues et validées par le Conseil d'Administration tous les ans.

Après le 1^{er} janvier 2016, il n'y a pas eu d'évolution notable dans le système de gouvernance.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), l'entreprise évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, l'entreprise procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de ces situations défavorables. Ces analyses permettent à l'entreprise de définir un système de limites et de surveillance des expositions à ces différents risques.

Parmi les différents risques auxquels l'entreprise est exposée, le risque le plus important est le risque de marché dont le SCR représente 65% de la somme de l'ensemble des risques. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur son portefeuille d'investissement. En 2016, le SCR du risque de marché a évolué de 17,5% par rapport à 2015, principalement en raison de l'utilisation de la mesure transitoire pour le calcul du SCR du risque action (cf. E.2.2).

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 de Prévoir-Risques Divers, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Les hypothèses et appréciations retenues pour la valorisation Solvabilité 2 sont appréciées par l'entreprise de manière certaine.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que l'entreprise dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres de l'entreprise sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Leur montant progresse en 2016, par rapport à l'exercice précédent, de même que le capital de solvabilité requis de l'entreprise.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, se porte à 500% contre 497% à la clôture de l'exercice précédent.

Par ailleurs, les fonds propres éligibles de l'entreprise à fin 2016 représentent plus de 17 fois le minimum de capital requis (contre 18 fois à la clôture de l'exercice précédent).

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

Prévoir-Risques Divers (« l'entreprise ») est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir, exerçant une activité d'assurance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 61 Rue Taitbout, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Gérard Courrèges et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise (Ancienne dénomination sociale : ACE – auditeurs et conseils d'entreprise) représenté par Alain Auvray.

A.1.2. Organisation du Groupe et de Prévoir-Risques Divers

Le Groupe Prévoir, dont fait partie l'entreprise, est un groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910 et spécialiste de l'assurance de personnes.

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75 009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations aux conseils d'administration des sociétés d'assurances affiliées.
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances.
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2016

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2016 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR

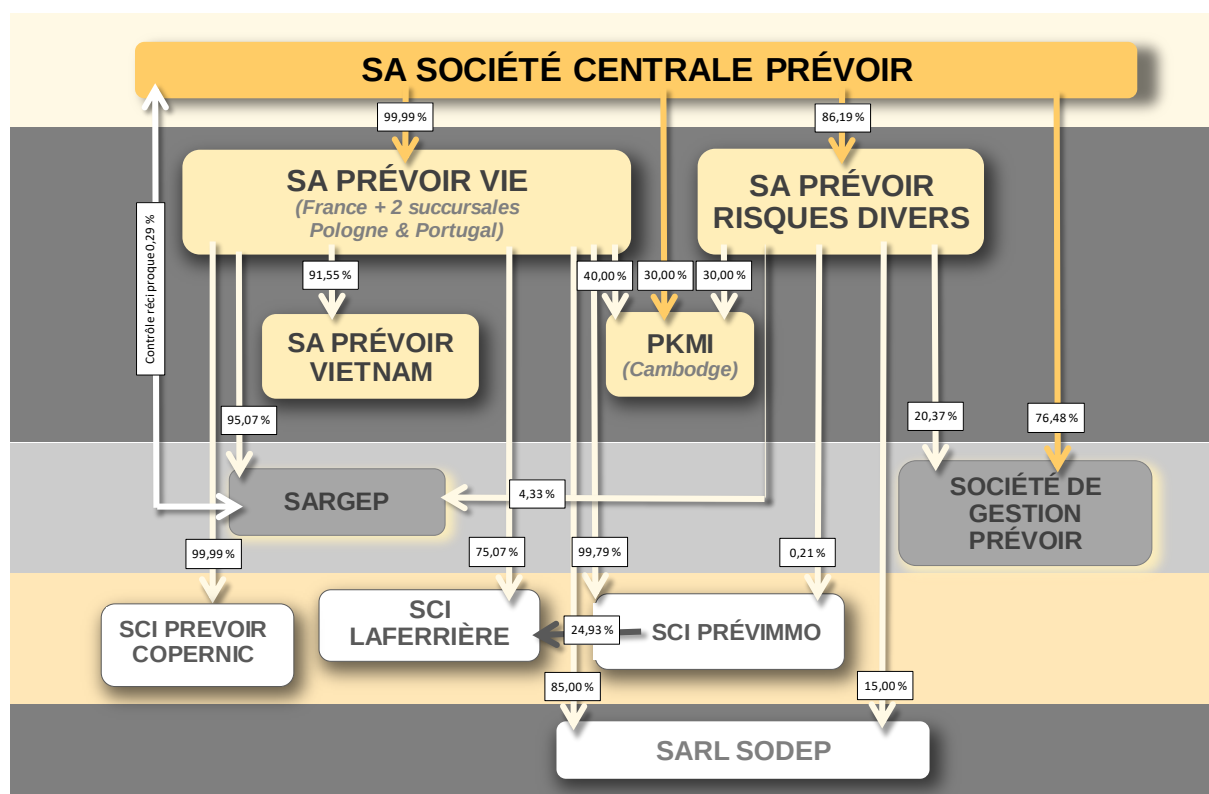


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Dans la structure juridique du groupe, l'entreprise, est une filiale détenue à 86,19% par la société holding, la Société Centrale Prévoir, le reliquat étant détenu par des actionnaires individuels également actionnaires de la Société Centrale Prévoir.

A.1.4. Filiales de Prévoir-Risques Divers

Au 31 décembre 2016, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de détention
PKMI	Assurance	30,0%
SARGE	Gestion d'actif	4,3%
Société de Gestion Prévoir	Asset Management	20,4%
SCI PrevImmo	Immobilier	0,2%
SARL SODEP	Autres	15,0%

Table 1 : Filiales significatives

A.1.5. Activités de Prévoir-Risques Divers

En France¹, l'entreprise est agréée pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 - accident
- 2 - maladie

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.02. Primes, sinistres et dépenses par pays

L'entreprise s'appuie sur un portefeuille cœur de métier et une activité "Partenaires" centrée autour de quatre partenariats principaux : ADP April (assurance emprunteur), Filiassur (décès accidentel et IJ), Santiane et Solly Azar (remboursement des frais de soins).

Prévoir-Risques Divers intervient en couverture des risques d'assurance de personnes, de deux manières :

- soit au travers de garanties incluses dans un contrat dont les garanties principales sont prises en charge par Prévoir-Vie. Il s'agit de capitaux supplémentaires payables en cas de décès Accidentel ou d'Invalidité, de rentes en cas d'Incapacité ou d'Invalidité, d'indemnités journalières en cas d'Hospitalisation et de garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité.
- soit au travers de contrats qui lui sont propres. Il s'agit alors d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'Incapacité, d'Invalidité, d'Hospitalisation ou de Dépendance, de capitaux en cas de Dépendance ou de décès Accidentel et de garanties de Frais de soins.

Sur l'année 2016, les mouvements de portefeuille se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours 2016	Encours 2015	Variation	Var.%
Provision pour sinistres à payer	8 563	6 510	2 053	+ 31,54%
Provision mathématique des rentes	12 313	11 506	807	+ 7,01%
Provision pour risque croissant	110 488	97 700	12 788	+ 13,09%
Autres provisions d'assurance	830	768	62	+ 8,07%
Total des provisions d'assurance	132 194	116 484	15 710	+ 13,49%

Table 2 : Mouvements de portefeuille

L'augmentation de 15,7 M€ (+13,5 %) des provisions d'assurances provient principalement de la provision pour risque croissant et dans une certaine mesure des provisions pour sinistres à payer.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires de L'entreprise s'établit à 469,7 M€ et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes émises	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	21 403	22,71%
2 - Assurance de protection du revenu	43 539	46,21%
29 - Assurance maladie	29 284	31,08%
33 - Rentes	0	0,00%
Total	94 225	100,00%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 3 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

Le chiffre d'affaire est réparti sur 3 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille de contrats de Prévoir Risques Divers est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins.
- une ligne d'activité de protection revenu (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire

illimitée inscrite dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations.

Il s'agit souvent de contrats exclusivement couverts par Prévoir Risques Divers, ou, pour les contrats couverts par Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, de garanties « dommages corporels » attachées à des temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS.

- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée règlementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations.

Il s'agit souvent de contrats ayant des garanties assurées à Prévoir-Vie et à Prévoir Risques Divers (produit de type mixte, vie entière..., et un produit de type assurance de prêt).

- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Les sociétés du Groupe, notamment Prévoir-Risques Divers, travaillent à la mise en place du sixième Projet d'Entreprise "Prévoir 2020" dans le cadre d'un Plan Stratégique mettant en valeur les thèmes suivants : une cible de clientèle populaire mais pas précaire, la protection de la personne, le client au centre, la performance et la compétitivité. Le Plan Stratégique s'inscrit dans la continuité d'une indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Le pilote de la santé collective à destination des TPE se poursuit dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la généralisation de la complémentaire santé en partenariat avec April. Prévoir-Risques Divers continue également à travailler sur la mise en place de partenariats en marque blanche, notamment en dépendance, santé, incapacité et hospitalisation. Ces projets vont permettre à terme à Prévoir-Risques Divers de réaliser des économies d'échelle en capitalisant sur son savoir-faire.

Prévoir-Risques Divers, comme les autres sociétés du Groupe, s'inscrit dans le reporting aux nouvelles normes de Solvabilité 2 à compter du 1er janvier 2016.

A.1.7. Autres informations

L'entreprise n'a pas d'effectif.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

<i>En millions d'euros</i>	2016	2015	Variation
Primes nettes	57,2	55,5	1,8
Produits des placements	4,8	4,1	0,7
Autres produits techniques	0,2	0,1	0,1
Charges des sinistres	-25,0	-24,1	-1,0
Charges des provisions techniques (yc. PPNA)	-3,1	-3,6	0,5
Frais d'acquisition et d'administration	-17,8	-18,3	0,6
Autres charges techniques	-4,8	-5,0	0,3
Variation provision d'égalisation	0,0	0,0	0,0
Résultat technique	11,6	8,6	3,0

Table 4 : Evolution de la performance de souscription

Les primes émises brutes à 94,2 M€ sont en hausse de 8,2% par rapport à 2015. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en augmentation de 3,2% à 57,2 M€ à fin 2016.

La charge des sinistres nette des opérations de réassurance est en hausse de 4,1%, à 25 M€. Le ratio Sinistres (hors frais des prestations) / Primes brutes commerciales s'élève à 26,5% contre 27,4% en 2015.

La charge de provisions techniques nettes des opérations de réassurance s'élève à 3 M€ en baisse de 14,8% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration des contrats s'appuient sur la nouvelle méthode de répartition des frais du groupe entre les deux sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, décidée en 2012 par les membres adhérents à la convention de groupement de fait (avenant n°2 à la convention de groupement de fait du 1er juin 2006 – annexe n°2 concernant les modalités de répartition des frais entre les membres). Les frais d'acquisition et d'administration nets des opérations de réassurance s'élèvent à 17,8 M€ en 2016, en baisse de 3 %.

Les produits financiers des placements transférés sont en hausse de 17,5% à 4,8 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat technique et financier est en hausse de 34,5% à 11,6 M€.

A.2.2. Comparaison de la performance de souscription avec le budget 2016

Une prévision des résultats de l'entreprise est réalisée en fin de premier semestre chaque année. Elle fournit aux organes de gouvernance de la société une projection des résultats de l'entreprise, par segment d'activité important, pour l'année en cours. Un compte de résultat simplifié ainsi que les principaux indicateurs de performance de l'entreprise y sont modélisés.

En ce qui concerne l'exercice clos au 31.12.2016, la performance de souscription de l'entreprise est globalement conforme aux projections.

<i>En millions d'euros</i>	2016	Budget 2016	Variation
Résultat technique	11,6	11,2	0,4

Table 5 : Comparaison du Budget vs Réalisé

A.2.3. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par l'entreprise

En 2016, le solde de cession en réassurance de l'entreprise représente 2,0% de son chiffre d'affaires contre - 2,1% en 2015.

De manière récurrente, les soldes des comptes de réassurance sont régulièrement débiteurs, c'est-à-dire en faveur du réassureur. Cette situation s'explique par une sinistralité maîtrisée ou non encore réalisée. Dans le cas de sinistralité maîtrisée (réassurance du risque frais de soins, ou la réassurance des risques invalidité, accident), la clause de participation aux bénéfices mise en place sur les traités frais de soins et traité en excédent de plein, permet à Prévoir-Risques Divers de récupérer une partie des bénéfices techniques réalisés.

En dépit de ce solde régulièrement débiteur, Prévoir-Risques Divers trouve néanmoins un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique apportée gracieusement par les réassureurs sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissances dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques.

L'entreprise a des couvertures de réassurance auprès de Swiss Ré, De Hoop, Scor, Gen Ré, Hannover Ré, Mut Ré et RGA depuis 2014.

Traités avec Swiss Ré

- des couvertures en excédent de plein (traité historique) afin garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants.
- couverture en excédent de plein du risque incapacité/invalidité sur le produit ADP April. Ce traité intervient pour la fraction de capital restant à la charge de l'assureur après les traités en quote-part souscrits auprès de SCOR et Hannover.
- couverture en quote-part pour les risques dépendance, frais de soins, pour le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires et pour la garantie « maladies graves ».

Traités avec Scor

- couverture en quote-part pour les risques incapacité et invalidité des garanties offertes sur les produits de prévoyance à destination des travailleurs non salariés non agricoles.
- couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur et assuré par Prévoir-Risques Divers.
- couverture en quote-part pour les risques arrêt de travail et invalidité du produit d'assurance de prêt ADP April.

Traité avec Gen Ré

L'entreprise a, par ailleurs, un traité de réassurance en quote-part (quotité cédée 90%) avec Gen Ré pour les produits frais de soins commercialisés et gérés par nos partenaires.
Les provisions pour sinistres à payer font l'objet d'un dépôt espèces.

Traité avec Hannover

Le produit d'assurance de prêt ADP April, commercialisé par April (et le réseau Prévoir depuis 2013), est réassuré auprès de Hannover par un traité en quote part.

Traité avec Mut Ré

L'entreprise assure les produits « frais de soins » distribués par Solly Azar (produit Profil Santé) et par Santiane (produit Orys Santé) qui sont couverts par un traité en quote-part auprès de Mut Ré.

Traité avec RGA

Il s'agit d'un traité en quote-part concernant un produit servant des indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Traité avec De Hoop

L'entreprise dispose en outre d'un traité en quote-part avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques de décès accidentel très aggravés que la société ne souhaite pas prendre en charge. Seuls quelques contrats sont réassurés auprès de De Hoop. Cette réassurance est très marginale.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

L'entreprise vise à conserver une part d'obligations comprise entre 50% et 70%. La part précise dépend du niveau des taux d'intérêt et tend à être réduite en contexte de taux bas. Les actions représentent la deuxième classe d'actif privilégiée, l'entreprise diversifie également ses investissements à travers l'immobilier. La trésorerie représente des sommes en attente d'investissement.

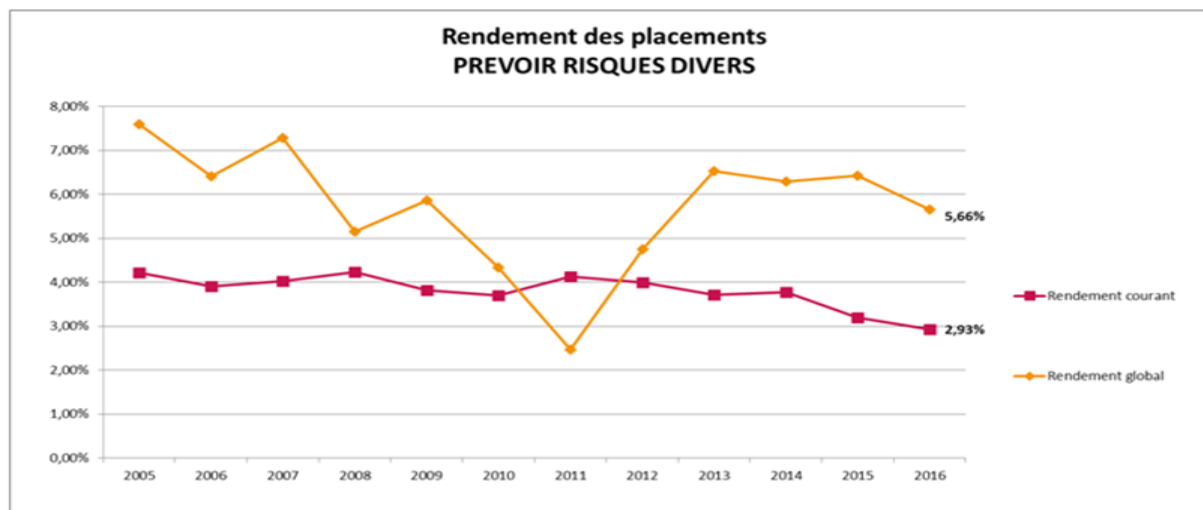
VNC En milliers d'euros	2016	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	103 540	-3 530	49%
Actions & OPCVM	73 912	6 123	35%
Trésorerie (Sicav Banque)	9 326	3 298	4%
Immobilier	25 168	2 510	12%
Prêts	0	0	0%
Total	211 945	8 401	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 6 : Composition des placements au 31.12.2016

En 2016, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 4,1%. La part obligataire diminue au profit des actions et de l'immobilier.

A.3.2. Résultat des activités de placement



Rendement courant = revenus courants (coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers)

Rendement global = rendement courant + plus-values réalisées.

Compte tenu de la bonne tenue des marchés financiers tout au long de l'année 2016, le stock de provision pour dépréciation durable pour les titres de placement de l'entreprise a diminué. L'entreprise n'a pas eu à constituer de provision pour risque d'exigibilité.

Le portefeuille de taux de Prévoir-Risques Divers n'a pas enregistré de défaillance d'émetteurs. Les placements monétaires sont orientés vers des supports offrant une rémunération positive au détriment des supports collectifs de placement dont la performance est désormais négative.

Malgré un contexte de taux de rendement obligataires très bas, l'entreprise a maintenu sa politique d'investissement obligataire en fonction des contraintes du portefeuille de contrats et des opportunités de marché tout en veillant à ne pas dégrader la qualité de son portefeuille obligataire.

Le secteur immobilier est resté bien valorisé tout au long de l'année 2016.

A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec le budget 2016

Le tableau ci-dessous montre la comparaison de la performance des investissements avec le budget.

<i>En milliers d'euros</i>	2016	Budget	Var.
Revenus nets des placements (hors frais par destination)			
Courants	6 338	6 167	2,8%
Variation provision dépréciation	58	-698	-108,3%
Profits de cession nets	5 616	5 969	-5,9%
Produits financiers	12 012	11 437	5,0%

Table 7 : Comparaison Budget vs. Réalisé

Les produits financiers réels 2016 sont conformes aux prévisions.

La variation de provision pour dépréciation a été moins élevée que prévue, compte tenu de la bonne tenue des marchés boursiers tout au long de l'année 2016. Les profits de cession nets incluent un gain de change sur la devise USD qui a continué de performer sur le dernier trimestre 2016.

A.4. Résultat des autres activités

L'entreprise n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

Depuis Janvier 2016, l'entreprise a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

- le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.
- le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.
- le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales.

Composition du conseil

La composition du Conseil d'Administration n'a connu aucune évolution en 2016.

Le conseil compte huit membres : trois femmes et cinq hommes.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2016 est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 Janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants (50%) est conforme aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs.

Membre	Qualité	Commentaire
Madame Patricia LACOSTE	Président directeur-général	Renouvelée l'AGM du 2 juin 2016 Expiration du mandat : 2022

SOCIETE CENTRALE PREVOIR	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 5 juin 2014 Expiration du mandat : 2020 Représentée par Monsieur Bertrand VOYER
Monsieur Jacques POTDEVIN	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGO du 31 mai 2011 Expiration du mandat : 2017
Monsieur Laurent TRAN VAN LIEU	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGO du 31 mai 2011 Expiration du mandat : 2017
Monsieur Jean-Baptiste de LABRUSSE	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Emmanuel du BOULLAY	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Laurie MAILLARD	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Maylis ROBERT-AMBROIX	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021

Deux représentants du Comité d'Entreprise, un pour le collège des cadres et l'autre pour le collège des non-cadres, assistent également aux séances du conseil.

B.1.3. Les autres comités

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le conseil dans les orientations stratégiques du groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) dont un administrateur indépendant.. Des directeurs du groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir Les conseils d'administration des sociétés d'assurance reçoivent également une information sur ces travaux. Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité stratégique pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers en prenant en compte leurs spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs conseils d'administration respectifs en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) dont un administrateur indépendant. La direction générale et la direction financière du groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du conseil de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales sont d'apprécier la gestion des risques et le contrôle interne, le reporting financier et l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français par l'ordonnance du 8/12/2008 de la huitième directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Ce point a été discuté et validé lors de leurs conseils d'administration respectifs en date du 16/09/2009. Un compte rendu spécifique traitant des questions qui les concernent est établi pour les sociétés d'assurances.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs indépendants.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

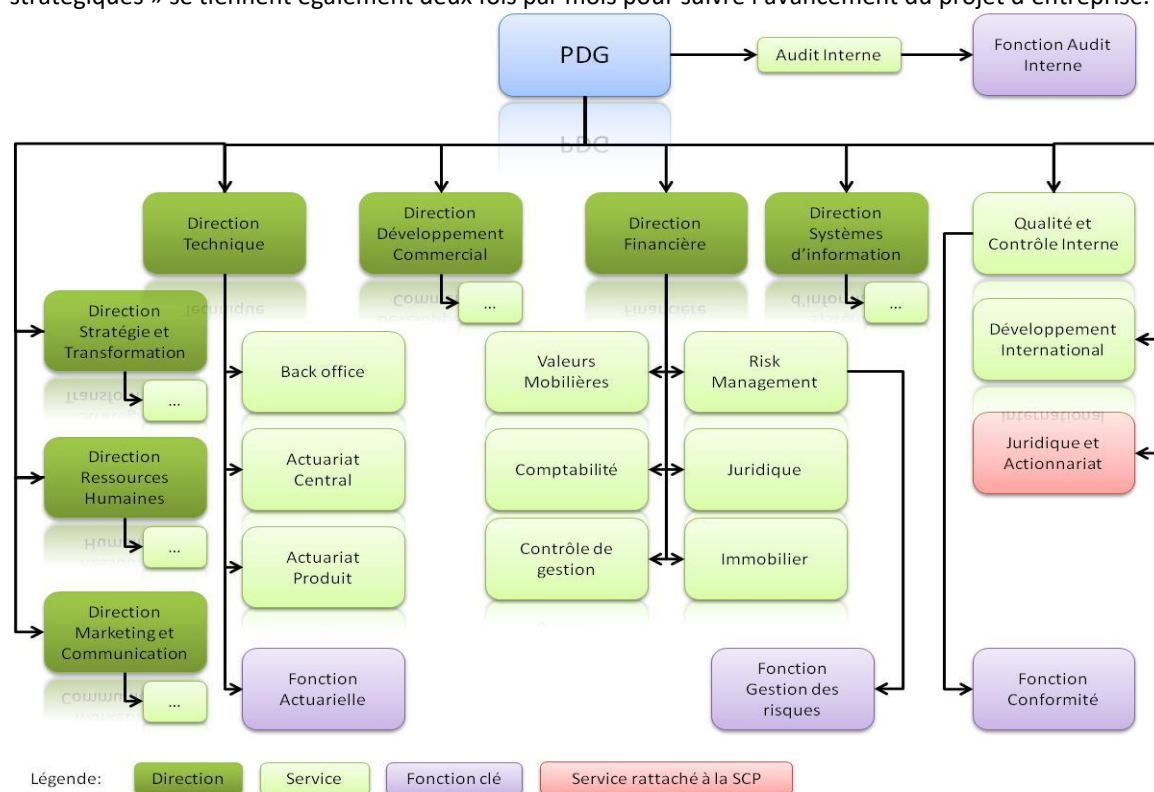
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du groupe

B.1.4. Structure organisationnelle de l'entreprise

L'entreprise n'ayant pas d'effectifs en propre, elle utilise les moyens de la société Prévoir-Vie (cf. A.1.3.) dont l'organigramme ci-dessous montre de façon simplifiée la structure hiérarchique et met en évidence les fonctions clés au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général de l'entreprise. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information et de l'organisation, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

L'entreprise n'a pas d'effectifs.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entreprise a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'Entreprise ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente (« fit »),
- elles doivent être honorables et intègres (« proper »)

Ces normes sont définies et sont en cours de formalisation dans une politique applicables à toutes les sociétés d'assurance du Groupe et qui sera validée par le Conseil d'Administration de chacune de ses sociétés à compter du 1er janvier 2018.

La politique de compétence et d'honorabilité sera révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement de l'Entreprise.

L'organe d'administration et de supervision de l'Entreprise et les titulaires des fonctions clés doivent prendre des décisions collectives sur la base de la contribution de chaque membre.

Le personnel concerné doit respecter les exigences de compétence minimum en fonction de leurs responsabilités collectives ou individuelles. Il doit en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts.

L'entreprise propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision de l'Entreprise

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision de l'Entreprise) dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées, en fonction du secteur spécifique dans lequel ses membres interviennent, au moins à propos :

- du marché sur lequel est présente l'Entreprise,
- de la stratégie et du modèle commercial,
- du système de gestion,
- de l'analyse actuarielle et financière,
- du cadre législatif et des exigences réglementaires.

Les connaissances, les compétences et l'expérience collectives doivent garantir une gestion saine et prudente de l'Entreprise. Pour cette raison, l'évaluation du respect des exigences en matière de compétences, ainsi que la vérification de l'absence de conflit d'intérêt, sont effectuées par l'organe d'administration et de supervision lui-même dès qu'un changement de composition de l'organe d'administration et de supervision a lieu pour quelque raison que ce soit (y compris, sans s'y limiter, en cas de remplacement de l'un des membres).

Exigences et évaluation de la compétence des responsables de fonctions clés

Les personnels clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui lui sont confiées.

L'évaluation du respect des exigences de compétence doit permettre de démontrer que ses qualifications, ses connaissances et son expérience sont maintenues à un niveau approprié et adéquat en permanence.

Cette évaluation est effectuée par les dirigeants chargés de la nomination du responsable, conformément aux règles de gestion de l'Entreprise en vigueur.

Les exigences propres aux fonctions clés sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne,
- politique de Gestion des Risques,
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne,
- politique de souscription et du provisionnement.

Exigences et évaluation de l'honorabilité de l'organe d'administration et de supervision de l'Entreprise et des responsables de fonctions clés

Le service juridique ou des ressources humaines sollicite une déclaration écrite et un extrait de casier judiciaire des titulaires. Cette déclaration permet confirmer qu'ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement au service des ressources humaines tout évènement significatif et pertinent à cet égard.

Le respect des exigences de compétence et d'honorabilité sont revus périodiquement.

Le respect des exigences de compétence tient compte des obligations et des responsabilités respectivement attribuées au personnel concerné. L'évaluation des exigences de compétence est répétée à chaque fois qu'une personne est nommée à un autre poste, avec des responsabilités différentes.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du groupe.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par l'entreprise repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. L'entreprise s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Notons que dans chaque sous-politique, plus de détails sont donnés sur les rôles et responsabilités de ces acteurs selon la famille de risques concernée.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité de l'entreprise. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'Investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;

- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates, QRT) ;
- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration.
- préside le comité des risques

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer
- centraliser les travaux des fonctions clés
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée
- informer / alerter les instances de gouvernance

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

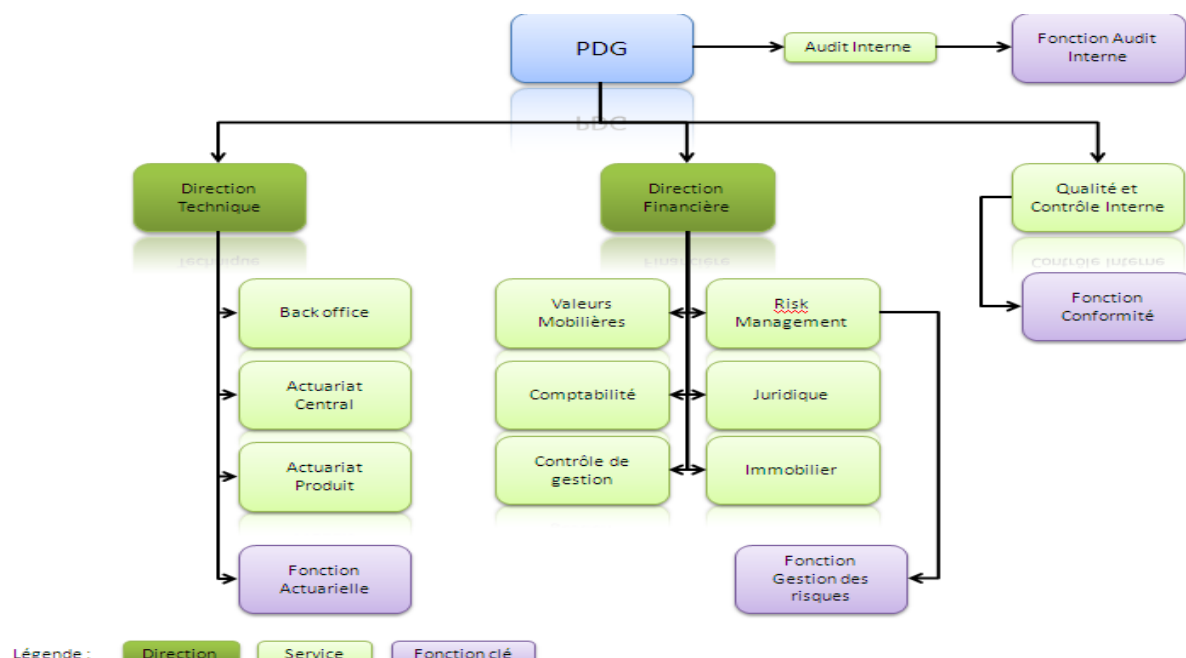
Ce Comité s'appuie sur le Comité contrôle interne composé du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), du Responsable de la qualité et du contrôle interne (RQCI) et de ses adjoints, des trois autres fonctions clés et du Directeur financier.

Le comité de contrôle interne est animé par le RQCI et a notamment finalité de :

- établir la cartographie des risques, y compris les risques opérationnels
- préparer certaines interventions au comité des risques
- faire des suggestions sur le pilotage du Système de Contrôle Interne
- suivre les éléments factuels relatifs au pilotage du contrôle interne
- mettre en œuvre les décisions du Comité des risques

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du groupe au niveau des fonctions clés (**uniquement**).



Fonction Gestion des risques

La fonction Gestion des risques de l'entreprise est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA.

- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques S2 (*Best Estimate Liability* ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques S2 (BEL) ;
- rédiger un rapport de la fonction actuarielle à soumettre aux Conseils d'Administration (ce rapport émet une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance).

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Responsable Qualité et Contrôle Interne (RQCI) et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs.
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du comité d'audit

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels (identifiés dans la matrice des processus « de métier ») et fonctionnels (identifiés dans la matrice des processus « de pilotage » et « de support ») de l'entreprise. Les CPCI sont chargés d'identifier les risques et des pistes d'amélioration de la performance. Les travaux des CPCI sont pilotés par le RQCI.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques de l'entreprise :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Etats quantitatifs (QRT)	1 fois par an : entité ET groupe Tous les trimestres : entité et groupe (2)	Direction Financière		Direction Générale
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne		Comité d'audit
Rapport du comité d'audit interne	1 fois par an	Comité d'audit		Conseils d'Administration des 3 sociétés

(1) Il convient d'informer le superviseur en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le public en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), l'entreprise a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans l'entreprise s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne pour les risques opérationnels
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM)
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques)

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2,
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein de l'entreprise repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- **1^{ère} ligne** : Le management opérationnel
- **2^{ème} ligne** : Les services fonctionnels
- **3^{ème} ligne** : L'Audit interne

Ces 3 lignes de maîtrise sont décrites dans la politique *Contrôle interne et Vérification de la conformité*.

Communication des risques

Voici, par sous-politique de gestion des risques, un récapitulatif des communications et reportings (études, résultats, rapports,...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politique de gestion des risques	Document	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit
	Rapport de gestion des risques	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'Orientation de l'Offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Investissements	Suivi du portefeuille Actions	Risk Management	Conseils d'Administration
	Rapports narratifs		Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs		Comité d'investissements
Risques opérationnels	Synthèse des matrices de risques opérationnels	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité de Direction
	Bilan des activités de surveillance du SQCI		
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, l'entreprise a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

- la composante stratégique qui se traduit par :
 - la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus
 - l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions de l'entreprise
 - la définition des grandes lignes de la stratégie de secours

- la composante opérationnelle qui se traduit par :
 - la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé
 - la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers
 - un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité

Les entités du groupe poursuivent leurs travaux sur la détermination de l'appétence aux risques et la déclinaison en tolérance et indicateurs opérationnels.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel l'entreprise procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité du Groupe Prévoir, regroupe sous ce vocable les entités Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, la Société Centrale Prévoir (SCP) et les autres participations du groupe (filiales d'assurance en Asie et filiales de gestion d'actifs). Il s'appuie sur les travaux finalisés en 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2015.

Les principales évolutions méthodologiques de l'année 2015 ont porté sur l'intégration d'une approche stochastique et une modification de la définition de la frontière des contrats. Ces évolutions, qui concernent l'entreprise, ont amené à une réduction sensible du ratio de couverture du SCR, tant à fin 2015 que dans la vision prospective.

Toutefois, le SCR et le BGS demeurent largement couverts par les fonds propres éligibles à fin 2015, tant pour les entités solo qu'au niveau du groupe.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

Nous présentons ci-après ces 3 lignes.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la version de la cartographie en vigueur.

(2) Les services fonctionnels

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Elles peuvent être centralisées et/ou situées au niveau des activités/métiers/entités.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur les risques, une assurance globale au conseil d'administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs d'entreprise soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur la fonction Vérification de la conformité sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par la directive (art. 46 de la Directive Solvabilité 2).

Le Comité d'Audit

Le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour les deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir Risques Divers. Le comité d'audit examine chaque année, en liaison avec les commissaires aux comptes et les personnes en charge du contrôle interne, les comptes prévisionnels et annuels ainsi que l'ensemble des travaux et recommandations du contrôleur interne. Son Président rend compte des travaux du comité aux conseils d'administration de Société Centrale Prévoir, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers. Le compte rendu du comité est annexé au procès-verbal de la séance du conseil correspondante.

Pilotage du SCI

- Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée
- informer / alerter les instances de gouvernance

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- **Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne**

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne (confère politique de gestion des risques opérationnels). Le Responsable du Service de la Qualité et du Contrôle Interne (RSQCI) reporte au Directeur Général de l'entreprise.

- **Le comité contrôle interne**

Le Comité contrôle interne est composé du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), du Responsable de la qualité et du contrôle interne (RQCI) et de ses adjoints, des trois autres fonctions clés et du Directeur financier. Il est animé par le RQCI. Ce comité a notamment finalité de :

- établir la cartographie des risques, y compris les risques opérationnels
- préparer certaines interventions au comité des risques
- faire des suggestions sur le pilotage du Système de Contrôle Interne
- suivre les éléments factuels relatifs au pilotage du contrôle interne
- mettre en œuvre les décisions du Comité des risques

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

L'entreprise s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle
- évaluation des risques
- activités de contrôle
- information et communication
- activités de pilotage

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein de l'entreprise des constats sont relevés qui servent par suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

L'entreprise sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs

L'entreprise sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs

L'entreprise déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs de S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés	RQCI	Comité des risques Comité d'audit
Communication en séminaire des CPCI	Retour d'information sur les risques identifiés	RQCI	CPCI

Plan d'actions prioritaires	Liste des risques majeurs et actions associées	RQCI et CPCI	Comité des risques Comité d'audit
Référentiel de contrôle interne	Suivi des plans d'actions, incidents, des résultats du plan de contrôle permanent,	RQCI	Comité des risques

Informations sur les activités conduites en 2016 :

- Evaluation des Dispositifs de Maîtrise de Risques (DMR) déclarés par les CPCI

Le 1er février 2016, le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) a présenté au Comité de Direction le rapport d'évaluation des Dispositifs de Maîtrise de Risques pris en compte pour la cartographie des risques 2015, complétés d'actions demandées par le SQCI.

Plans d'actions et suivis des plans d'actions

Suite à la publication de la cartographie des risques en juin 2016, un plan d'action a été validé lors de la procédure budgétaire de septembre 2016, le niveau d'avancement du plan d'action est de 70%.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes
- la fiabilité de l'information financière
- la conformité aux lois et règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration

Au cours du 4ème trimestre 2016, le SQCI a missionné un cabinet pour l'aider à clarifier et renforcer le dispositif de contrôle permanent qui sera déployé en 2017. Les contrôles existant portent notamment sur :

- le contrôle des souscriptions y compris le devoir de conseil et la LCB-FT
- le contrôle des documents clients avant diffusion
- le contrôle des dossiers en déshérence avant transmission à la Caisse des Dépôts et Consignation
- les contrôles des dossiers de prestations
- le contrôle de la PB
- le contrôle des actifs financiers
- le contrôle des mouvements comptables vers les Banques

Les résultats des contrôles sont archivés par les CPCI concernés et pris en compte par le Contrôle Interne lors de la validation de la cartographie des risques chaque année.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne de l'entreprise comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité joint en annexe.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de l'entreprise, de ses succursales et de ses filiales
- les activités de la Société Centrale Prévoir

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques.
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre.
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité
- un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans l'entreprise

L'Audit Interne donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

Et plus spécifiquement, s'agissant des exigences réglementaires issues de Solvabilité 2 :

- évaluation de la gouvernance des risques
- mise en œuvre de l'ensemble des politiques écrites
- qualité du dispositif de contrôle permanent et des fonctions clef
- qualité et fiabilité de l'ORSA
- fiabilité des reportings SFCR et QRT

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales du groupe et des compagnies. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'Audit Interne du groupe PREVOIR. Elle est rédigée en conformité avec la directive européenne dite Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.

Elle est complétée d'une procédure opérationnelle à destination des personnes auditées conformément aux bonnes pratiques relatives au système documentaire.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne est examinée annuellement par le Comité d'Audit puis approuvée par le Conseil d'Administration de l'entreprise.

B.6. Fonction actuarielle

Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans l'entreprise

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques S2 (Best Estimate Liability ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques S2 (BEL) ;
- rédiger un rapport actuariel à soumettre au Conseil d'Administration (ce rapport émet notamment une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance).

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par l'entreprise et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- l'assurance en marque blanche
- la gestion de certains des contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable du service « Prévoir Partenaires » au sein de la direction Marketing et Communication de l'entreprise.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats (principe même de l'activité) et peut déléguer tout ou partie de la gestion des contrats. Prévoir Partenaires garde la maîtrise de la conception des produits

La gestion de certains des contrats d'assurance est actuellement mise en place au sein de l'entreprise pour de l'Assurance de Prêt, de la Santé, des PERP et des Conventions Obsèques.

Dans ce cadre, l'entreprise délègue tout ou partie de la gestion des contrats

Pour les valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux

La délégation de la distribution et la délégation de la gestion, lorsqu'elle est mise en place, sont deux activités dont le caractère important ou critique, au sens de l'article 49 de la Directive Solvabilité 2, est avéré.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La présente politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elle évolue, l'entreprise est soumise à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, l'entreprise a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités de l'entreprise, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que l'entreprise est soumise à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique pour les principaux) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR de l'entreprise est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque de l'entreprise est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 93% de la somme de l'ensemble des catégories de risque (hors risque opérationnel) et avant absorption par les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), l'entreprise réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1.Risque de souscription

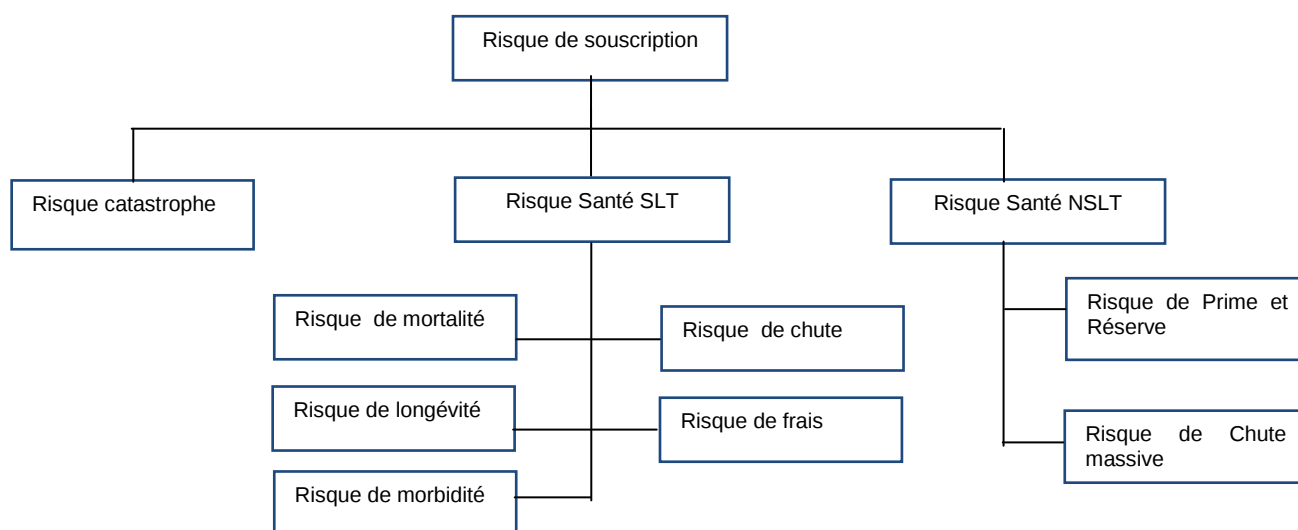
L'exposition au risque de souscription

L'activité de l'entreprise consiste en l'engagement de verser à l'assuré, une somme donnée à une date déterminée par un dommage corporel l'affectant.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- les risques santé similaires aux techniques appliquées en vie (Santé SLT)
- les risques santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT)
- le risque de catastrophe

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



Le calcul du risque de souscription est différent en fonction du profil de risque (santé SLT, santé NSLT et catastrophe).

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques santé SLT (45% du risque de souscription avant diversification)
- les risques santé NSLT (45% du risque de souscription avant diversification)

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur
- les garanties annexes Risques Divers d'un contrat d'assurance vie dont la garantie principale est portée par Prévoir-Vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail.
- les contrats en cours de service de rentes

Le risque de souscription des garanties classées en santé SLT (lob 29 et lob 33) se compose du :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les garanties dommages corporels des temporaires en primes naturelles),

- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : rentes invalidité).
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée à l'augmentation des taux d'invalidité et de maladie et de morbidité, pour les garanties contre les pertes de revenu ou les prises en charges de frais de soins (ex. : garanties incapacité/invalidité sur l'assurance de prêt ou sur des produits de type mixte : augmentation du passif liée à la hausse des prestations et à la diminution des primes futures),
- **risque de chute** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance,
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance.

Les principaux risques des garanties classées en SLT sont les suivants :

- **morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **chutes** : le risque de chute de masse est surtout présent sur les produits générant des primes futures élevées, il est donc surtout porté par le produit d'assurance emprunteur.
- **frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 97% de la somme du risque de souscription (hors diversification).

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits exclusivement couverts par Prévoir-Risques Divers, ou des produits ayant une garantie à Prévoir-Vie, mais assortis de nombreuses garanties Risques Divers. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance,

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 92% du risque souscription NSLT.

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultantes d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

Les concentrations sur le risque de souscription

Les expositions les plus importantes concernant les deux risques les plus importants (santé SLT et santé NSLT) sont portées par le montant de provisions techniques (BELs) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
Risque Santé SLT			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	1 423	1 133	25,6%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-2 846	-3 909	-27,2%
Risque Santé NLST			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-33 605	-33 693	-0,3%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	9 452	8 793	7,5%

Table 8 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT et NSLT

Les détails des expositions pour sous-risque est fourni en annexe de ce rapport.

Les techniques d'atténuation des risques de souscription

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- dépendance et Assurance de Prêt : La réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de rachat et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2.Risque de Marché

L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Les principaux risques de marché auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

- **risque action**, qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions.
- **risque de taux**, qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan de l'entreprise est moins favorable à l'actif qu'au passif.
- **risque immobilier**, qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs.
- **risque de spread**, qui représente la perte que l'entreprise subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire.
- **risque de change**, qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro.
- **risque de concentration**, qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché majeurs, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 83% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif de l'entreprise, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2016 en section 3 du chapitre A.

Le portefeuille (en valeur de marché) est principalement composé d'obligations (38,3%), d'actions (39,7%) et d'immobilier (18,7%), le reliquat étant constitué d'instruments monétaires.

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 5,5%. Le montant des positions en actions et immobilier ont progressé (respectivement +8,1% et +9,8%) sous l'effet d'une évolution favorable des marchés. Pour les actions la progression s'explique également par de nouveaux achats. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-0,8%). Enfin, le montant de la poche monétaire, sommes en attente d'investissement, a fortement augmenté (+54%) en prévision d'une acquisition immobilière début 2017.

Les concentrations de risque de marché

Le risque action

A fin 2016, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 112 M€. Le portefeuille est composé pour 91% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

ACTIONS		
Zone géographique	Valeur de marché	%
France	83 145 831	82%
Europe	18 258 263	18%
USA		0%
International		0%
Asie		0%
TOTAL	101 404 095	100%

OPCVM		
Zone géographique	Valeur de marché	%
Europe	6 373 692	63%
USA	1 435 945	14%
International	1 431 654	14%
Asie	846 550	8%
France		0%
TOTAL	10 087 840	100%

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.

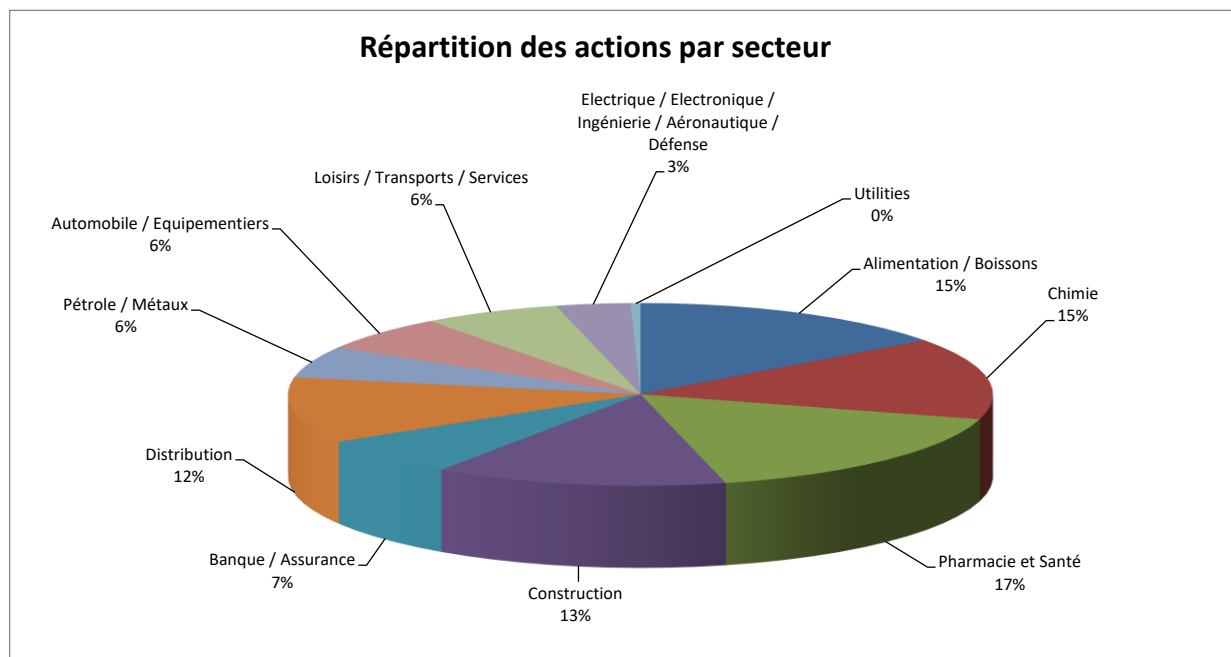


Table 9 : Concentrations d'exposition pour le risque action

L'entreprise veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Il n'y a pas eu de modification dans la hiérarchie des principaux secteurs durant l'exercice.

Le risque immobilier

Le portefeuille immobilier de l'entreprise est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires, détenus en direct.

Le risque de spread

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 11% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

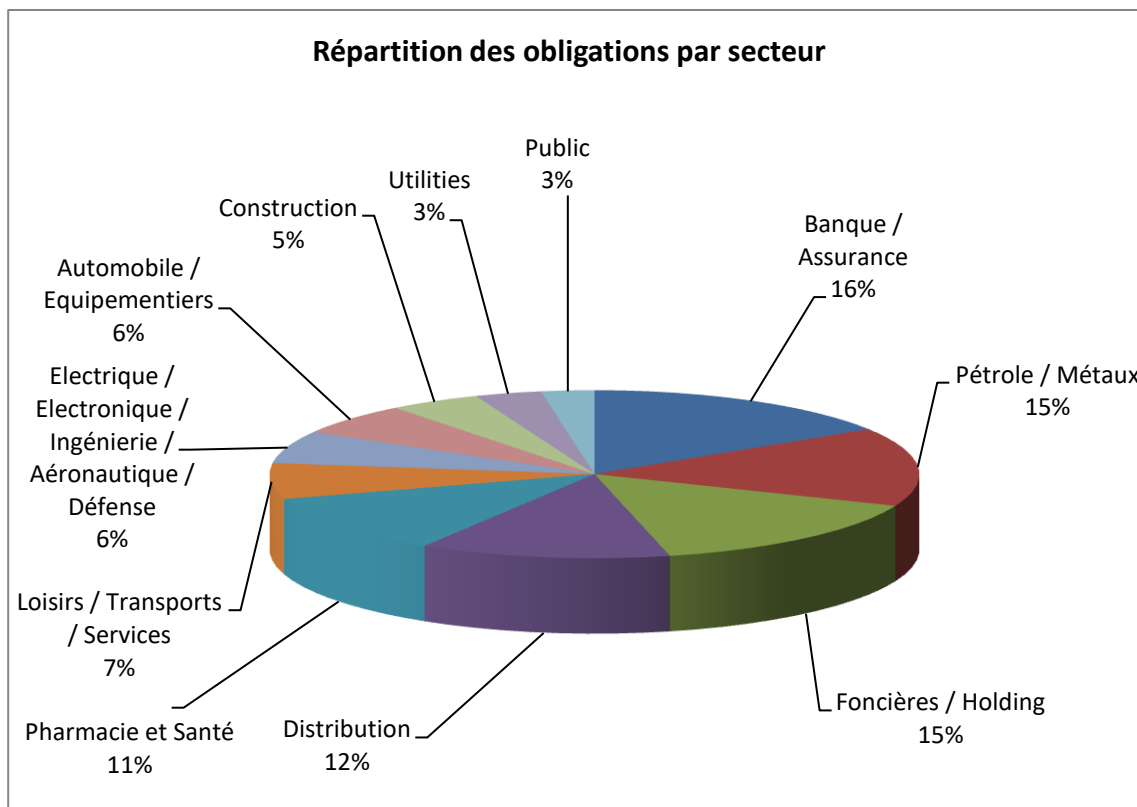


Table 10 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le poids du secteur « Banque / Assurance » est demeuré stable en 2015. Les secteurs « Pétrole / Métaux » et « Foncières / holding » ont été renforcés (+4 pts chacun) entraînant ainsi le recul du secteur « Distribution » qui occupait le 2nd rang en 2015.

Le rating moyen est de A-, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le risque de taux d'intérêt

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements haussiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (108 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-21,5 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (-17,5 M€).

La sensibilité du portefeuille obligataire aux variations de taux est toutefois limitée en raison de la faible durée du portefeuille (en période de taux bas, la maturité des investissements obligataires est réduite). Ainsi le choc de taux d'intérêt réalisé dans le cadre du calcul du SCR est d'un montant limité (cf. section E.2.)

Le risque de change

L'entreprise n'est pas exposée de façon matérielle au risque de change.

Le risque de concentration

L'entreprise n'est pas exposée de façon matérielle au risque de concentration.

Les techniques d'atténuation des risques de marché

L'entreprise n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Elle s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

Principe de la personne prudente

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement de l'entreprise est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché

Obligations

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

Actions

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

Immobilier

Pour ses investissements immobiliers, l'entreprise retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3.Risque de Contrepartie

L'exposition au risque de Contrepartie

L'entreprise fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'elle subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour l'entreprise, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

Il s'agit toutefois d'un phénomène de très courte durée lié à la période de clôture. En effet, les investissements monétaires sont cédés en toute fin d'exercice afin de comptabiliser les plus-values et viennent grossir le poste Banque à l'inventaire. Ces montants sont réinvestis sur des supports à court terme dès le début de l'année suivante.

La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, l'entreprise est cliente auprès d'une banque principale notée A.

La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, l'entreprise apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, elle demande des nantisements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

C.4.Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par l'entreprise pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

L'entreprise évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

L'entreprise établit une projection et un suivi de ses flux de trésorerie dérivant de son activité assurantielle, de son portefeuille financier et de sa gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux de l'entreprise.

Pour la gestion du risque de liquidité, l'entreprise s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5.Risque opérationnel

L'entreprise a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, de systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe.
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un pilier de la gestion des risques

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels
- la Politique de contrôle interne et de conformité

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction de l'entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques
- la gestion d'une base de données incidents
- les travaux du contrôle interne
- les activités de la fonction clé conformité

Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage). Le risque juridique est appréhendé de manière transversale à travers le plan de vérification de la conformité.

En 2016, 28 risques opérationnels sont classés en Actions Prioritaires dont 18 nouveaux (25 en 2015). Ils sont répartis en 5 thèmes : Conformité (9), Sécurité du Système d'Information (2), Performance Opérationnelle (12), Partenariats (2), Programme Stratégique (3).

Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, des seuils sont précisés.

En 2016, 19 incidents ont été identifiés dans les domaines suivants : contentieux, fraudes et tentatives de fraude, incidents opérationnels/organisationnels. Les incidents sont liés à des processus, des risques et peuvent faire l'objet d'un plan d'action.

C.6. Autres risques

Le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Intégrés à la cartographie des risques, ces types d'aléas ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1 de la directive Solvabilité 2. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative. Leur suivi doit prendre la forme d'un système de veille.

Comme pour les autres catégories de risques, les propriétaires de ces risques ont la responsabilité d'émettre des alertes pour lesquelles des réponses proportionnées seront prévues.

Le risque de réputation :

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique...

L'entreprise a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus
- règles de prise de parole dans les médias
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes
- traitement des réclamations
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux
- surveillance d'internet et du web social
- démarche RSE globale
- cellule de crise et processus de gestion de crise

Le risque stratégique :

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

L'Entreprise gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section B.3.

C.7. Autres informations

Aucune autre information n'est notée.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	42	42	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	277 350	207 053	70 297
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	52 805	25 168	27 638
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	490	490	0
<i>Actions</i>	101 404	66 684	34 721
<i>Obligations</i>	112 104	107 515	4 590
<i>Organismes de placement collectif</i>	10 088	6 738	3 350
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	458	458	0
<i>Autres investissements</i>	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0
Avances sur police	0	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-21 514	53 167	-74 681
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 124	7 124	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances (hors assurance)	3 401	3 401	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	7 326	7 326	0
Total de l'actif	273 730	278 113	-4 383

Table 11 : Bilan – Actif

Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, cette valeur est ramenée à zéro.

Actifs incorporels

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

L'entreprise est propriétaire de ses locaux d'exploitation.

Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées, frais d'acquisition des immobilisations et accessoires inclus, augmentés des travaux de construction et d'entretien du parc.

Pour l'évaluation de ses immeubles de placement sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements. Les comptes de régularisation rattachés aux immeubles de placement sont reclassés en conséquence.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

Participations

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend de toutes les participations dont la détention est durable et permettant à la société d'exercer une influence notable sur l'entreprise détenue. C'est-à-dire, l'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée.

La valorisation Solvabilité 2 maintient la valeur nette comptable dans le bilan prudentiel, en appliquant la méthode de la mise en équivalence corrigée car ces titres de participations et les autres titres détenus n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif.

Les participations de la filiale étrangère au Cambodge sont traitées comme des participations stratégiques (YGS - Participation consolidée au niveau groupe et stratégique). A la fin de l'exercice, les titres de participations de la filiale sont provisionnés à 100%.

Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement sur la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations (comptes 231040, 231050, 231060) incluent également les surcotes/décotes (compte 483000/485000) ainsi que le différentiel sur obligations indexées (compte 281080).

Les coupons courus sur obligations (compte 480010) sont affectés par nature de titre dans le bilan prudentiel.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (flux prestations cédées + flux frais cédés – flux primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en Quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : Pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes et hypothèses

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon les spécifications définies par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements).

Le calcul du Best Estimate dépend du classement en LoB³ retenu pour chaque produit ou chaque garantie du produit.

Horizon de projection et méthodes de calcul

(1) LoB 29 et LoB 33 : garanties classées en Health-SLT

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire aux produits Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2016 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

(2) LoB 1 et LoB 2 : garanties classées en non Health-SLT

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

- le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
- le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

Hypothèses utilisées

Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses de chute des contrats sont basés sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

³ « Line of Business » - branche d'activité selon la définition prudentielle Solvabilité 2

Hypothèses de sinistralité

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Hypothèses et règles pour les flux de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais de gestion, de sorties anticipées et de sinistres sont obtenus par l'application d'un pourcentage sur le Chiffre d'Affaire. Le poste « autres charges techniques » traduit un coût des fonctions supports, il décroît au fur et à mesure que le portefeuille s'éteint. Ces charges sont calculées en fonction du nombre de contrats moyen en portefeuille et décroissent donc graduellement dans le temps.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sur l'hypothèse de l'arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire, les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés. Seules les commissions variables dues au titre des contrats déjà en portefeuille sont modélisées.

Calcul de la marge de risque

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

D.2.2. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Provisions techniques	-17 476	132 194	- 113%
<i>Meilleure estimation</i>	-25 577		
<i>Marge de risque</i>	8 101		

Pour plus de détail cf. S 12.01.02 et s17.01.01 en annexe

Table 12 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate et les provisions techniques des comptes sociaux proviennent de différences réglementaires entre la norme prudentielle Solvabilité 2 et les normes comptables françaises sur les méthodes de calcul à retenir. Les principales différences concernent :

- la prise en compte des chutes de contrats (résiliations, réductions) dans le calcul du Best Estimate.
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non Slt (cf. D.2.1).
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification).

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-102	94 571	-94 673
<i>Meilleure estimation</i>	-1 424	0	-1 424
<i>Marge de risque</i>	1 322	0	1 322
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-17 374	37 623	-54 997
<i>Meilleure estimation</i>	-24 153	0	-24 153
<i>Marge de risque</i>	6 779	0	6 779
Provisions autres que les provisions techniques	808	808	0
Provisions pour retraite	0	0	0
Dépôts des réassureurs	20 852	20 852	0
Passifs d'impôts différés	43 923	0	43 923
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2	2	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 340	4 340	0
Autres dettes (hors assurance)	6 839	6 839	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	247	247	0
Total du passif	59 535	165 281	-105 747
Excédent d'actif sur passif	214 195	112 832	101 363

Table 13 : Bilan - Passif

Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur toutes les différences temporaires résultant du décalage d'imposition par application des règles fiscales et sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes solvabilité 2.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Compte tenu de la baisse du taux d'impôt société applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 sous certaines conditions, les impôts différés dont l'échéance arrive dans les deux ans ont été calculés en retenant un taux d'impôt de 34,43%. Ceux ayant une échéance supérieure à deux ans, soit à compter du 1^{er} janvier 2019, donnent lieu à un calcul d'impôt différé au taux de 28,92%.

L'entreprise n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés et l'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4.Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par l'entreprise dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, l'entreprise ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, l'entreprise devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché;
- la disponibilité de nouvelles informations;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

E. Gestion du capital

E.1.Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de l'entreprise est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres de l'entreprise doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. L'entreprise veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

L'entreprise doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de l'entreprise font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.01⁴.

En milliers d'euros	2016	2015	Var
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	9 000	9 000	0,0%
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	147	147	0,0%
Réserve de capitalisation	0	4 957	-100,0%
Réserve de réconciliation	198 448	173 621	14,3%
Fonds propres de base	207 595	187 725	10,6%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres	207 595	187 725	10,6%

Table 14 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise sont uniquement composés de fonds propres de base pour 207,6 M€.

Les fonds propres de base se composent, d'une part, d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social, et d'autre part de la réserve de réconciliation. La réserve de capitalisation a été supprimée et incorporée aux réserves pour les sociétés d'assurance non-vie à compter de l'exercice 2016.

La réserve de réconciliation est ainsi principalement constituée de réserves non distribuées (également présentes dans les fonds propres des comptes sociaux) et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. *Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport.

Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la

⁴ Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var
Fonds propres comptables	112 832	107 696	4,8%
Réévaluation des actifs	70 297	64 042	9,8%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	74 989	68 079	10,2%
Impôts différés	-43 923	-45 792	-4,1%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-6 600	-6 300	4,8%
Fonds propres solvabilité 2	207 595	187 725	10,6%

Table 15 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

Les fonds propres prudentiels progressent de près de 20 M€. L'augmentation s'explique par la hausse conjuguée des capitaux propres des comptes sociaux (+5 M€) et l'augmentation de l'impact des écarts de réévaluation des actifs et passifs (+15 M€ nets d'impôts différés). A noter que l'impact des écarts de réévaluation sur les fonds propres augmente d'autant plus que le montant des impôts différés est minoré du fait de la prise en compte de la baisse prévue du taux de l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2019 (cf. D.3).

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Les fonds propres disponibles de l'entreprise ne font l'objet d'aucune déduction. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres de l'entreprise.

Ainsi, après déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2017, les fonds propres disponibles de l'entreprise sont donc intégralement éligibles pour couvrir à la fois le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

E.2.Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiel estimé réglementairement comme nécessaire à l'organisme assureur pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des organismes d'assurance, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis⁵ de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres réglementaire dont le non-respect constitue le seuil déclencheur du retrait d'agrément.

Le minimum de capital requis⁶ de l'entreprise est calculé en appliquant la formule linéaire prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance, à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond, exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis. A fin 2016, le minimum de capital requis correspond au montant de la formule linéaire.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le minimum de capital requis s'établit à 11,8 M€ contre 10,2 M€ à fin 2015, soit une augmentation de 15% sur la période en lien avec la progression du chiffre d'affaire et des capitaux sous risque.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 41,5 M€ contre 37,7 M€ à fin 2015, soit une hausse de 10 % sur la période.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les impôts. En effet, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les impôts qui seraient dus. La prise en compte de cet effet amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

⁵ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

⁶ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

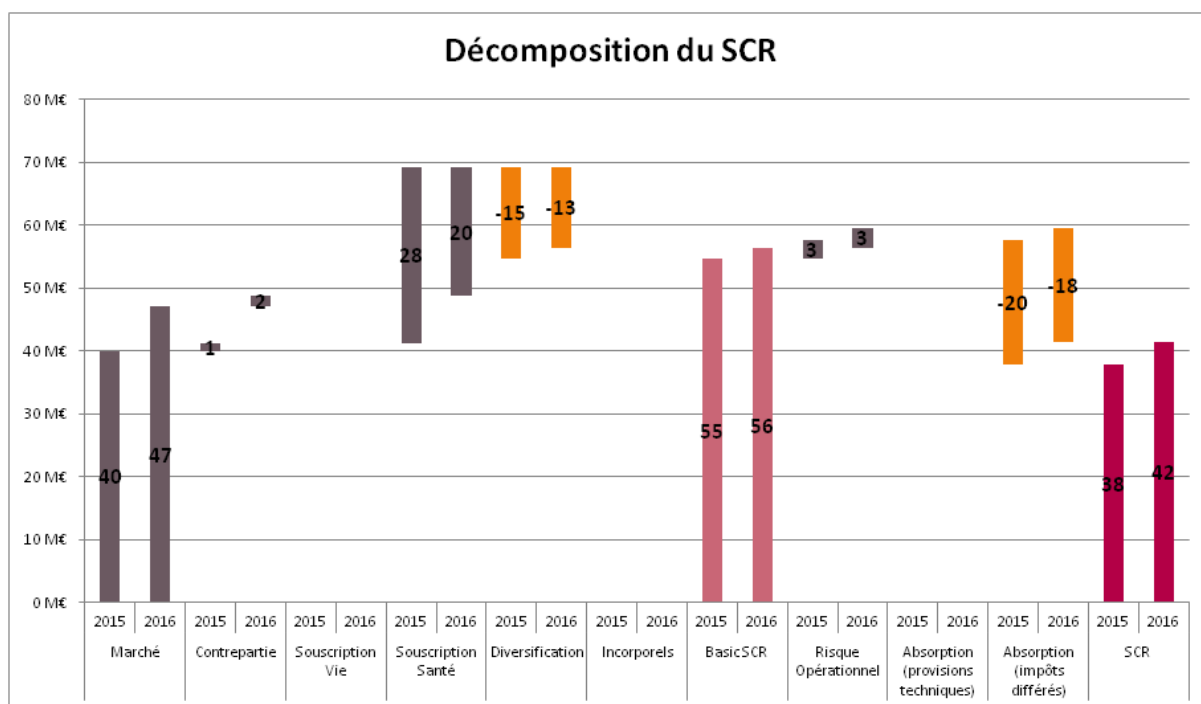


Table 16 : Evolution du SCR

Les SCR des principaux risques évoluent de manière contrastée. Le SCR de marché progresse de 18% (+7 M€) alors que le SCR de souscription recule de 27% (-8 M€). Chacun de ces modules de risque est détaillé ci-dessous.

Ces évolutions provoquent une augmentation de la surpondération du risque de marché, ce qui amène à baisser les effets de diversification entre risques (-2 M€). Par ailleurs, les SCR du risque de contrepartie et du risque opérationnel sont en légère progression.

Enfin, la baisse du taux pour le calcul des impôts entraîne une réduction de l'absorption par les impôts différés.

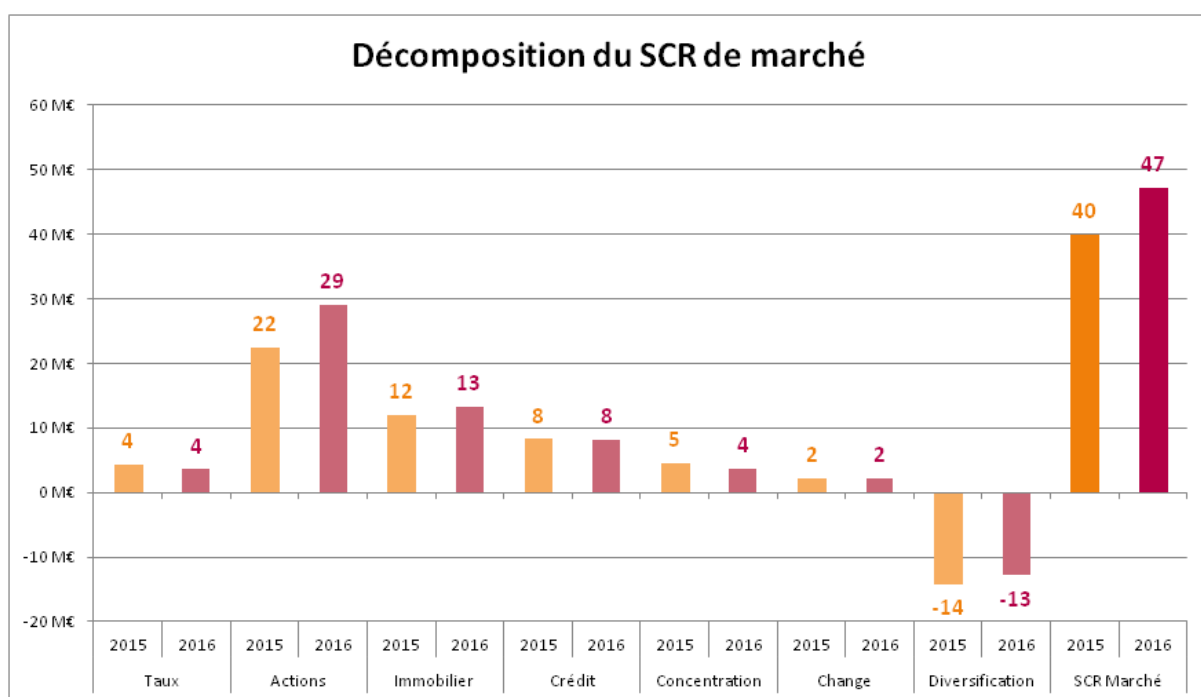


Table 17 : Evolution du SCR de marché

La hausse du SCR du risque action (29M€ en 2016 contre 22M€ en 2015) provient principalement de l'utilisation de la mesure transitoire. Cette mesure transitoire amène à utiliser un scénario de baisse des marchés de plus en plus dégradé pendant les premières années suivant la mise en œuvre de Solvabilité 2. Le choc appliqué à la valeur des actions passe progressivement de -22% à -39% pour les actions cotées et de -22% à -49% pour les actions non cotées. Ainsi le SCR augmente de 30% en raison de la hausse du niveau du choc moyen (-26% en 2016 contre -22% en 2015) combinée à une hausse de 7% de la valeur de marché des actions (augmentation du stock et amélioration de la valorisation).

Au final, le SCR de marché est en hausse de 18% principalement suite à l'augmentation du niveau du choc action.

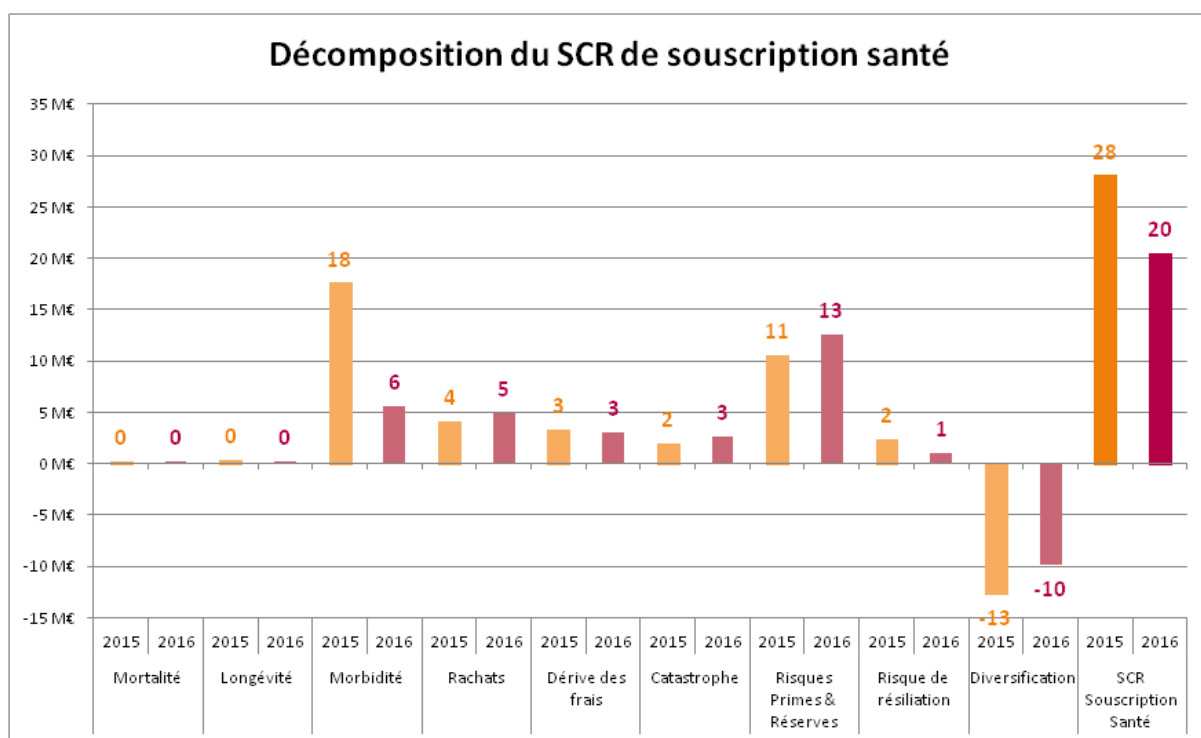


Table 18 : Evolution du SCR de souscription

La baisse importante du SCR du risque de morbidité provient majoritairement d'une mise à jour des hypothèses de sinistralité du risque incapacité/invalidité sur un portefeuille d'assurance de prêts. Sur ce portefeuille relativement récent, les premières années d'observation des statistiques de sinistralité ont permis de réviser les paramètres de sinistralité projetés sur l'horizon de vie des contrats. En conséquence, les chocs de morbidité appliqués pour le calcul du SCR ont également été modifiés.

La hausse du SCR de primes et réserves (+2M€) est liée à l'augmentation naturelle du CA pris en compte sur le périmètre des contrats classés en Lob Non-SLT (cf. C.1).

Les autres éléments du SCR de souscription santé sont globalement stables et, au final, le SCR de souscription santé net recule de 30%.

E.3.Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

L'entreprise ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'entreprise n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5.Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2016, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 500% contre 497% en 2015.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise se porte à 1758% contre 1824% à la clôture de l'exercice précédent.

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital de solvabilité requis ou au capital de solvabilité requis concernant l'entreprise n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexe 1 - Détail des concentrations sur le risque de souscription

Pour le risque de souscription Santé non-SLT :

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BELs) et le montant des primes futures,

Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	1 423	1 133	25,6%
Primes futures nettes de réassurance	19 119	18 640	2,6%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-2 846	-3 909	-27,2%
Primes futures nettes de réassurance	38 077	27 959	36,2%

Table 19 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2015 est principalement caractérisée par l'accroissement des portefeuilles de contrats en Lob 2. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, ce qui induit une croissance des primes futures attendues. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible. Aussi toute augmentation, même faible, du nombre de contrats en prestations, induit une variation forte entre deux exercices. Entre 2015 et 2016, la dégradation du BEL s'explique par l'accroissement du nombre

Pour le risque de souscription Santé SLT :

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BELs) Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-33 605	-33 693	-0,3%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	9 452	8 793	7,5%

Table 20 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2015 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- pour la Lob 29 est relativement stable, cette stabilité masque deux effets. D'une part une tendance à l'amélioration du Best Estimate sur les garanties invalidité des anciens produits liée à une amélioration de la sinistralité observée. D'autre part une dégradation du Best Estimate des garanties incapacité/invalidité du produit Emprunteur liée à une dégradation du maintien des contrats en portefeuille.

- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuille).

Pour le risque de souscription CAT :

- les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	11 532	13 492	-14,5%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	28 560 407	24 661 150	15,8%

Table 21 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Annexe 2 – états quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II C0010
Actifs	
Goodwill	R0010
Frais d'acquisition différés	R0020
Immobilisations incorporelles	R0030
Actifs d'impôts différés	R0040
Excédent du régime de retraite	R0050
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 42
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 277 350
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 52 805
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 490
Actions	R0100
Actions – cotées	R0110 101 404
Actions – non cotées	R0120
Obligations	R0130
Obligations d'État	R0140 12 478
Obligations d'entreprise	R0150 99 626
Titres structurés	R0160
Titres garantis	R0170
Organismes de placement collectif	R0180 10 088
Produits dérivés	R0190
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 458
Autres investissements	R0210
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220
Prêts et prêts hypothécaires	R0230
Avances sur police	R0240
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 -21 514
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 -7 550
Non-vie hors santé	R0290
Santé similaire à la non-vie	R0300 -7 550
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 -13 964
Santé similaire à la vie	R0320 -13 964
Vie hors santé, UC et indexés	R0330
Vie UC et indexés	R0340
Dépôts auprès des cédantes	R0350
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 7 124
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370
Autres créances (hors assurance)	R0380 3 401
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 7 326
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420
Total de l'actif	R0500 273 730

Passifs

Provisions techniques non-vie
Provisions techniques non-vie (hors santé)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)
Provisions techniques santé (similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques UC et indexés
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Autres provisions techniques
Passifs éventuels
Provisions autres que les provisions techniques
Provisions pour retraite
Dépôts des réassureurs
Passifs d'impôts différés
Produits dérivés
Dettes envers des établissements de crédit
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires
Dettes nées d'opérations de réassurance
Autres dettes (hors assurance)
Passifs subordonnés
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus
Total du passif
Excédent d'actif sur passif

	Valeur Solvabilité II
	C0010
R0510	-102
R0520	
R0530	
R0540	
R0550	
R0560	-102
R0570	
R0580	-1 424
R0590	1 322
R0600	-17 374
R0610	-17 374
R0620	-17 374
R0630	-24 153
R0640	6 779
R0650	
R0660	
R0670	
R0680	
R0690	
R0700	
R0710	
R0720	
R0730	
R0740	
R0750	808
R0760	
R0770	20 852
R0780	43 923
R0790	
R0800	
R0810	
R0820	2
R0830	4 339
R0840	6 839
R0850	
R0860	
R0870	
R0880	247
R0900	59 535
R1000	214 195

Tableau S.23.01.01 : Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
 Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	9 000,00	9 000,00			
R0030	146,94	146,94			
R0040					
R0050					
R0070					
R0090					
R0110					
R0130	198 448,19	198 448,19			
R0140					
R0160					
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	207 595,14	207 595,14			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390					

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis**Minimum de capital requis****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis****Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis****Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

		Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0030	C0040	C0050
R0400				
R0500	207 595	207 595		
R0510	207 595	207 595		
R0540	207 595	207 595		
R0550	207 595	207 595		
R0580	41 513			
R0600	11 810			
R0620	5,00			
R0640	17,58			

R0700	214 195	
R0710		
R0720	6 600	
R0730	9 147	
R0740		
R0760	198 448	
R0770	10 973	
R0780	2 092	
R0790	13 065	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	21 643	43 539							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	5 026	14 536							
Net	R0200	16 617	29 003							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	21 403	43 539							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	5 026	14 536							
Net	R0300	16 377	29 002							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	11 751	5 002							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	3 284	1 949							
Net	R0400	8 467	3 053							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	4 468							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	3 769							
Net	R0500	0	698							
Dépenses engagées	R0550	9 967	13 887							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								65 182
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								19 562
Net	R0200								45 620
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								64 941
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								19 562
Net	R0300								45 379
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								16 753
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								5 233
Net	R0400								11 519
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								4 468
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								3 769
Net	R0500								698
Dépenses engagées	R0550								23 854
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises		129	133							
Brut	R1410	29 573								29 573
Part des réassureurs	R1420	17 425								17 425
Net	R1500	12 148								12 148
Primes acquises										
Brut	R1510	29 358								29 358
Part des réassureurs	R1520	17 499								17 499
Net	R1600	11 859								11 859
Charge des sinistres										
Brut	R1610	3 714				4 074				7 788
Part des réassureurs	R1620	531				950				1 481
Net	R1700	3 183				3 124				6 307
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	8 435				680				9 115
Part des réassureurs	R1720	6 584				689				7 273
Net	R1800	1 851				-9				1 843
Dépenses engagées	R1900	5 432				1 043				6 475
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									6 475

Tableau S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0
	R0020	0	0			0			0
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	0
Marge de risque	R0100	0	0			0			0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			0

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation brute**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total

Marge de risque**Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R0010	0	0	0			0	0	0
R0020								
	0	0	0			0	0	0
R0030	0	0		-33605	0	9452		-24153
R0080								
	0	0		-18013	0	4049	0	-13964
R0090								
	0	0		-15592	0	5402	0	-10189
R0100	0	0	6477			303	0	6779
R0110	0	0	0			0	0	0
R0120	0	0		0	0	0	0	0
R0130	0	0	6477			0	0	6477
R0200	0	0	-27128			9754	0	-17374

Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut**Total meilleure estimation – net****Marge de risque****Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010	0	0			
R0050	0	0			
R0060	0	-7418			
R0140	0	-7936			
R0150	0	518			
R0160	1423	4572			
R0240	386	0			
R0250	1037	4572			
R0260	1423	-2846			
R0270	1037	5089			
R0280	356	966			
R0290	0	0			
R0300	0	0			
R0310	0	0			
R0320	1778	-1880			
R0330	386	-7936			
R0340	1392	6055			

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut**Total meilleure estimation – net****Marge de risque****Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
R0010					
R0050					
R0060					
R0140					
R0150					
R0160					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					
R0280					
R0290					
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut**Total meilleure estimation – net****Marge de risque****Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
R0010					0
R0050					0
R0060					-7418
R0140					-7936
R0150					518
R0160					5994
R0240					386
R0250					5608
R0260					-1424
R0270					6126
R0280					1322
R0290					0
R0300					0
R0310					0
R0320					-102
R0330					-7550
R0340					7448

Tableau S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	- 25 577	-	-	- 54	-
Fonds propres de base	207 595	-	-	10	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	207 595	-	-	10	-
Capital de solvabilité requis	41 513	-	-	84	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	207 595	-	-	10	-
Minimum de capital requis	11 810	-	-	0	-

Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	47 107		
Risque de défaut de la contrepartie	1 582		
Risque de souscription en vie	-	aucun	
Risque de souscription en santé	20 490	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 12 809		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
Capital de solvabilité requis de base	56 369		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	3 135		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 17 991		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	41 513		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-		
Capital de solvabilité requis	41 513		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-		

Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
Résultat Minimum de Capital Requis Non Vie - MCR _{NL}	3 938		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		1 037	16 706
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		5 089	28 677
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		-	-
Réassurance santé non proportionnelle		-	-
Réassurance accidents non proportionnelle		-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		-	-
Réassurance dommages non proportionnelle		-	-
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat Minimum de Capital Requis Vie - MCR _L	7 872		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties		-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures		-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		- 15 592	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			11 245 215
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	11 810		
Capital de solvabilité requis	41 513		
Plafond du MCR	18 681		
Plancher du MCR	10 378		
MCR combiné	11 810		
Seuil plancher absolu du MCR	2 500		
Minimum de capital requis	11 810		

Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** ent year [AY]

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année de développement													Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédent		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
	R0100													
N-9	R0160													
N-8	R0170													
N-7	R0180													
N-6	R0190													
N-5	R0200													
N-4	R0210													
N-3	R0220													
N-2	R0230	12 690	2 352	421									421	15 463
N-1	R0240	12 672	2 306										2 306	14 979
N	R0250	11 503											11 503	11 503
Total													R0260 14 230	41 944

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

(Valeur absolue)

Année de développement													Fin d'année (données actualisées)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédent		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
	R0100												
	N-9	R0160											
	N-8	R0170											
	N-7	R0180											
	N-6	R0190											
	N-5	R0200											
	N-4	R0210											
	N-3	R0220											
	N-2	R0230			453								
	N-1	R0240		1 402									
N	R0250	4 141											
Total	R0260												

	R0100	
	R0160	
	R0170	
	R0180	
	R0190	
	R0200	
	R0210	
	R0220	
	R0230	453
	R0240	1 402
	R0250	4 141
	R0260	5 995